

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

N° VA_DEL2023_108

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Farid OUKAID, Christian CARNOIS, Claire MAIRIE, Mariam DEDEKEN, Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, Dominique GUERIN étant absents, Charlène MARTIN étant excusée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération en date du 27 juin 2023 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 14 septembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant :

- 11 postes d'adjoints technique à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 septembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230926-197828-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 septembre 2023

Conseil municipal du 26 septembre 2023**Annexe explicative sur l'actualisation du tableau des effectifs**

La création de 12 postes est demandée pour :

Postes créés	Intitulé du poste	Motif de création	Grade de l'ancien titulaire
Adjoint technique (11 à temps complets)	Agent des écoles	3 Mobilités internes	Adjoint technique
		Retraite	ATSEM principal 2ème classe
		Retraite	Agent de maîtrise
		Disponibilité d'office pour raison de santé	adjoint technique principal 2ème classe)
	Agent d'entretien cabines piscine Babylone	Mobilité interne	Adjoint technique
	Agent d'entretien cabines piscine Triolo	Reclassement	Adjoint technique
	Agent des cimetières	Disponibilité d'office pour raison de santé	Adjoint technique
	Conducteur de balayeuse mécanisée	Retraite	Adjoint technique principal de 1ère classe
	Sonorisateur	Mobilité interne	Technicien principal de 2ème classe
Rédacteur principal de 2ème classe (1 temps complet)	Gestionnaire paye	Mobilité interne	Animateur principal de 2ème classe